

Département du Gard
Arrondissement de Nîmes
Ville de Bagnols-sur-Cèze

Délibération du Conseil municipal n° 2025-12-164
Séance du 19 décembre 2025

Objet : Suppression de la dénomination d'une partie du Chemin de Bercon

Nombres d'élus total : 33		
présents	ayant donné procuration	absents
20	7	6

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 décembre à 14 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves **CHAPELET**, Maire.

VOTE Unanimité	Contre : 0
	Abstention : 0

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 12 décembre 2025

Conseillers municipaux présents : Jean-Yves **CHAPELET**, Maxime **COUSTON**, Christine **MUCCIO**, Christian **BAUME**, Jennifer **OBID**, Jean Christian **REY**, Philippe **BERTHOMIEU**, Laurence **SALINAS-MARTINEZ**, Carine **BOISSEL**, Ali **OUATIZERGA**, Catherine **HERBET**, Michel **SELLENS**, Claude **ROUX**, Françoise **SERVOL**, Guillaume **GARNIER**, Nina **MELLOUKI**, Julien **ARGOUD**, Bernard **NASS**, Guillaume **SANCHEZ**, Jérôme **JACKEL**

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : Monique **GRAZIANO-BAYLE** procuration à C. BAUME, Justine **ROUQUAIROL** procuration à C. MUCCIO, Christian **SUAU** procuration à J C REY, Nicole **SAGE** procuration à P. BERTHOMIEU, Marilyne **FOURNIER** procuration à C. ROUX, Jean-Louis **MORELLI** procuration à B. NASS, Olivier **WIRY** procuration à G. SANCHEZ

Conseillers municipaux absents : Michèle **FOND-THURIAL**, Mourad **ABADLI**, Karine **GARDY**, Pascale **BORDES**, Léopoldina **MARQUES-ROUX**, Thierry **VINCENT**

Secrétaire de séance : Carine **BOISSEL**

Objet : Suppression de la dénomination d'une partie du Chemin de Bercon

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-29 ;

Considérant que Chemin de Bercon est une voie publique ayant pour tenant le Chemin de Saduran et pour aboutissant le Chemin de Cassoule ;

Considérant qu'il a été relevé une erreur sur le Système d'Information Géographique où il est fait mention que le Chemin de Bercon passe sur des parcelles privées (AV 38 et AV 322) qui sont constitutives de chemins privés et qui n'ont pas vocation à porter ce nom ;

Considérant que les propriétaires n'ont pas formulé de demande pour dénommer ces chemins ;

Considérant que cette question a été présentée à la Commission travaux, aménagement urbain, environnement et cadre de vie du 03 décembre 2025 ;

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver la suppression de la dénomination « Chemin de Bercon » concernant la portion dudit chemin passant sur les parcelles cadastrales AV 38 et AV 322.

Le Maire

Jean-Yves CHAPELET